



Klomnice, Pologne , le 29 aout 2017

CERTIFICAT DE CONFORMITE N° BO 54453

Nous certifions par la présente, que la structure de jeu gonflable numéro de série : **BO54453** représentée sur l'image ci après et dénommée : **Carroussel avec toit gonflable traditionnel** est bien fabriquée par la société : **VIV1.EU SP Z.O.O.** - Regon : 242974938 - KRS : 0000429477 - NIP : 9492191854 sis à : Ul Główna 5F, 42-270 Garnek , Kłomnice - Pologne, et est produit suivant les exigences de la norme :

NF EN 13814 - Septembre 2007 - Machines et structures pour fêtes foraines et parcs d'attraction - Sécurité. Ce produit a également fait l'objet d'un contrôle et d'une certification par le laboratoire TÜV (DIN 4112/4113 - DIN18800) jointe en annexe à ce certificat.



Certificat original - à conserver précieusement - aucun duplicata ne sera fourni



PLASTICOTTA® COATEX®
WERBEX® POLYMAT®
TREVILEX® SIDIK®



ATTESTATION CONFORMITE MATERIAUX

Nous déclarons par la présente que tous les composants et matériaux utilisés dans nos produits, outre qu'ils soient de très grandes qualités et d'origine intra communautaire, sont conformes aux législations et normes européennes et/ou françaises en vigueur les plus récentes. A cet effet, ils ont tous fait l'objet de tests qualité et sécurité auprès d'organismes de vérification et bureaux de certifications agréés, et ont obtenus les certifications suivantes :

NF EN 14960:2007 - Equipements de jeux gonflables – Exigences de sécurité et méthodes d'essai : *Tous jeux gonflables ou partie(s) gonflable(s) des jeux concernés par la norme NF EN 1176-1/2008.*

- EN ISO 1421-1998 et EN BS 3424-1982 : Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique - Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture.
- EN ISO 105 : CO3 / E01 / X12 / NO1 / DO1 / EO4 / BO2 : Résistance des trames et fils employés à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux produits alcalins, aux solvants biologiques et organiques, aux décolorants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures. Résistance des peintures, impressions et décorations à l'abrasion, au lavage et à la décoloration.
- EN 699 : Résistance des cordages à la friction, à l'eau, à la lumière, aux acides, aux solvants biologiques et organiques, aux blanchissants, aux micros organismes, aux champignons et moisissures.
- NF EN 71-1:2009 : Sécurité des Jouets Partie 1 - Exigences et les méthodes d'essais relatives aux propriétés mécaniques et physiques des jouets, pour la migration à partir des matériaux-jouets et des parties de jouets à l'exception des matériaux non accessibles, des éléments suivants : antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, plomb, mercure et sélénium.
- Oeko-Tex® Standard 100 – Classe 1 : Système international de contrôle et de certification uniforme pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis de tous les stades de transformation. Les contrôles sur les matières nocives englobent les substances réglementées et interdites par la loi, les produits chimiques connus pour être préoccupants pour la santé ainsi que les paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé. La Classe 1 est la plus exigeante et constate l'absence de nocivité en cas de contact avec la peau pour tous les textiles et jouets en textile pour bébés et enfants en bas âge jusqu'à leurs trois ans révolus.

Matériau PVC Polyone 610FR - Classe réaction au feu selon NF EN 13501 (A2-s1-d1) ou équivalent Norme Française M1

- Poids - suivant norme DIN 53332 : 610g/m²
- Propriétés - suivant norme DIN 60001 : Couche dure et flexible de chlorure de polyvinyle sur les deux faces
- Adhérence - suivant norme DIN 53337 : 100N/50mm
- Résistance à la traction - suivant normes DIN 53354 et BS 3424.M.6. : Chaîne 2250N/50mm - Trame 1850N/50mm
- Résistance minimum à la déchirure - suivant normes DIN 53363 et BS 3426.M.6. : Chaîne 400N - Trame 380N
- Résistance à la température - suivant norme DIN 53361 : -30°C à +70°C
- Résistance à la fusion - suivant norme BS 3424 : pas de désintégration de la couche pendant 15 minutes minimum
- Résistance à la flamme - suivant norme BS 5438-test2A:1989 : 10 secondes d'application sur la surface d'ignition
- Résistance à l'eau - Couche flexible et imperméable de chlorure de polyvinyle sur les deux faces

Gonfleurs électriques - Gibbons® FP 5006 1.50 & FP 5007 HV-HP : Conformes Directive basse tension 72/23 CEE Directive 89/336/CEE (Directive EMC) - Directive sur le marquage CE 93/68/CEE - Directive Machines 89/392/CEE et complémentaires (91/368/CEE-93/44/CEE-93/68/CEE)

- Gibbons® FP 5006 1.50 : Matériel ABS - Courant monophasé 6.8/6.2A - Condensateur permanent CAP 30 uF Sortie nominale 1 1/2 CV – Performance 550 CFM @ 5.5" wg - Alimentation électrique 1100W/220V/50Hz - Poids 15.6 kg - Isolement/ Classe de protection F/IP 55 - Type de prise européen.
- Gibbons® FP 5007 HV-HP : Matériel ABS - Courant monophasé 9.44/8.66A - Condensateur permanent CAP 40 uF - Sortie nominale 2,0 CV – Performance 900 CFM @ 6.5" wg - Alimentation électrique 1500W/220V/50Hz - Poids 22.6 kg - Isolement/ Classe de protection F/IP 55 - Type de prise européen

Cordes, haubans et drisses :

- Article symbole Pp 12 A-Z - Ø 12mm – Entrelacements/m : 21,3 - Poids : 65 g/m² - Matériau Polypropylène - Charge de rupture 2170 daN
- Article symbole Pp 8 A-Z - Ø 8mm – Entrelacements/m : 35 - Poids : 30 g/m² - Matériau Polypropylène - Charge de rupture 1040 daN

VIV1.EU sp.Z.o.o. - Glowna 5F, 42270 Klomnice, Pologne

NIP 9492193882 - Regon 243211622 - TVA PL9492191854 E-mail : fr@viv1.com www.viv1.fr, tel. : 06 40 71 19 90

S.A.R.L. C.C.T.P.M.

Organisme agréé

Agence de l'Ouest

Z.A. La Réveillère

49310 SAINT-PAUL DU BOIS

Portable 06 80 11 95 55

06 80 42 30 00

E-mail : troisne@aol.com
cyril.troisne@sfr.fr

DOSSIER N° 1711221e

LIEU VILLEMOMBLE

Code Postal 93250

Premier contrôle Contrôle annuel Contrôle triennal

Manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parc d'attractions (Matériels itinérants)

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE

IDENTIFICATION DU MATERIEL

Nom et adresse du propriétaire : SARL TEAM-DEUIL, 139 Rue Bernard
GANTE 93250 VILLEMOMBLE Tél. : _____

Exploitant : TEAM-DEUIL, M^r GRANDJEAN

Type : CHAISES VOLANTES Catégorie : 2 Encombrement : (Ø7)7

Encombrement : N°SÉRIE SXE 1P902 DHS 106534.

Nom : CHAISES VOLANTES Année de construction : 2017

Nom et Adresse Constructeur : SATO / VIVE Pologne.

Vendeur : VIV FRANCE

Sujets ou nacelles : 20 Places / Joueurs : 10

Source d'énergie : Distribution publique Alimentation autonome Monophasé Triphasé

La vérification ayant porté sur la partie : Electrique Mécanique
Hydraulique Pneumatique

AVIS FAVORABLE JUSQU'AU 17 NOVEMBRE 2015

AVIS DÉFAVORABLE POUR LES RAISONS SUIVANTES : voir page 3/3
Anomalies devant faire l'objet d'une contre visite

Nbre de pages : 3 / Pages annexes : 5 (Total : 9 pages)

Voir page annexe 2/5 Classe n° 3.7

VISITE EFFECTUÉE

Emargement du propriétaire,

Le 17/11/2015

Nom du vérificateur
Signature + Tampon
C.C.T.P.M. (Agence de l'Ouest)
Z.A. La Réveillère
49310 SAINT PAUL DU BOIS
TROISNE C/PT
06 80 11 95 55

SARL CCTPM AGENCE DE L'OUEST - ZA LA REVEILLERE - 49310 ST PAUL DU BOIS
524 746 153 R.C.S. APE 7120 B Angers RC N° 10652574904 Site : 524 746 153 00013 APE : 7120 B

	Rep	F	O	SO	CV
1. Calages - Stabilité :					
Calage : état, conformité et position	11	✓			
Stabilité : ancrage, câbles, appuis et équilibre	12	✓			
Planchers : état, continuité et revêtement	13			✓	
2. Ossature et mécanismes :					
Assemblage, liaisons, soudures	21	✓			
Parallélogramme, rotor, bras	22			✓	
Axes, rotules, roulements, roues, paliers	23			✓	
Protections des mécanismes : arrêtoirs, goupilles, freins	24			✓	
Crochets, câbles	25			✓	
Isolement des éléments mobiles (risques mécaniques)	26			✓	
3. Guidages, rails, pistes :					
Jeux et jonction des rails	31			✓	
Fixations, état général, alignement	32			✓	
Protection des passagers	33			✓	
Etats des pistes (planchers et bordures)	34			✓	
4. Sujets, nacelles, trains, voitures, avions, bateaux, bouées :					
Fixation, guidage et stabilité	41	✓			
Barres de sécurité, ceintures, harnais	42	✓			
Facilité d'accès aux sujets	43	✓			
Aménagements intérieurs	44	✓			
Equipements décoratifs	45	✓			
Portillons	46			✓	
5. Accès au public :					
Etat des planchers et trottoirs	51			✓	
Etat des marches, grimpettes, revêtement, podium, passerelles de circulation	52			✓	
Barrières, garde-corps, plinthes	53			✓	
Portes et portillons	54			✓	
Fermetures automatiques	55			✓	
6. Poste de commande :					
Pupitre de commande, visibilité, signalisation, non accès au public	61	✓			
Organes de sécurité, fonctionnalité	62	✓			
Dispositifs d'urgence	63	✓			
Vitesses	64	✓			
7. Système de freinage :					
Freinage normal, efficacité, sécurité	71	✓			
Freinage d'urgence, efficacité, sécurité, durée de vie	72			✓	
8. Avertisseur de départ, affiches et consignes pour le public :					
Admissibilité des passagers, signaux sonores et lumineux, interphones ...	81	✓			
Consignes pour le public	82	✓			
Zones dangereuses, interdictions diverses (libellés, pictogrammes)	83			✓	
9. Protection contre l'incendie :					
Bâches et couverture V.I.V.	91	✓			
Extincteurs	92	✓			
Consignes, sécurité du public, évacuation	93			✓	

(F) FAVORABLE (O) OBSERVATION (SO) SANS OBJET (CV) CONTRE-VISITE

10. Consigne pour l'exploitant :		Rep	F	O	SO	CV
Consignes d'exploitation	101					
Consignes de sécurité.....	102				✓	
11. Circuits et mécanismes, hydrauliques, pneumatiques :		Rep	F	O	SO	CV
Absence de fuites importantes, de détérioration, de corrosion	111					
Absence de chocs non prévus	112					
Dispositif de sécurité pour le retour en position initiale	113					
12. Installations électriques :		Rep	F	O	SO	CV
Etat de l'installation	121					
Disjoncteur différentiel - mise à la terre	122					
Protection contre les risques de contacts directs avec des conducteurs actifs	123					

(F) FAVORABLE (O) OBSERVATION (SO) SANS OBJET (CV) CONTRE-VISITE

OBSERVATIONS :

N°	Repère	Observations
		<p style="text-align: center;"> C.C.T.F.M. (Agence de l'Ouest) Z.A. La Réveillère 49310 SAINT PAUL DU BOIS TROISNE Cyril 06 80 11 95 55 Siret : 524 746 763 00010 APE : 7120 B </p> <hr/> <p>Mise en sécurité. Voir la fiche page n°5 au classe n°</p> <hr/> <p>SUITE DONNÉE</p>

Je soussigné Monsieur, Madame JEAN DEUIL Déclare avoir pris commande auprès de la SARL C.C.T.P.M pour la mission décrite ci-après

OBJET DE LA MISSION

L'intervention de CCTPM a pour objet le contrôle technique des manèges pour fêtes foraines et parc d'attractions périodique (matériels itinérants) dans les conditions définies par le décret n°2008- 1458 du 30 décembre 2008.

CONTENU DE LA MISSION

L'intervention de CCTPM s'effectue par des contrôles visuels et l'appréciation des résultats des essais de fonctionnement nécessaire à la réalisation de la mission,

- Essais fonctionnement à vide
- Essais fonctionnement en charge
- Essais fonctionnement à pleine vitesse
- Contrôle des points repère selon arrêté.

LIMITES DE LA MISSION

Ne relèvent pas de la présente mission les interventions suivantes :

- la vérification des notes de calcul du constructeur
- la conformité des matériels vis à vis des règles ou normes de conception
- les mesures spécifiques telles que températures, vibrations, bruit, descentes de charges ainsi que l'analyse des produits et substances mise en œuvre par les matériels
- La conception et la fabrication, la formation, la qualification, la compétence de l'exploitant ou des opérateurs, ainsi les erreurs d'utilisation ou maintenance de l'exploitant ou de l'opérateur, de l'attractions,
- Pour référence la NF EN ISO/CEI 17020 :2012 (inspections de type A)
- Le respect des consignes de sécurité et le comportement des passagers, et a tout candidat au suicide.

DATE DEMANDEE POUR LA PRESTATION :

Fait le 17/11/2022 à Châteauneuf

Mention (lu et approuve) signature



Préconisation et Mesure de mise en sécurité

La partie cochée ne portant pas la mention obligatoire est préconisée

		Classe n°
1	Mettre une sécurité au store, en cas de rupture ou arrachement de la charnière, celle-ci doit être maintenue	<input type="checkbox"/>
2	Mettre les clapets antichute à la partie descendante des vérins	<input type="checkbox"/>
3	Maintenir un 30 MA disjoncteur pour l'alimentation électrique et une bonne terre, avec un câble et un boîtier aux normes 15100 (obligatoire)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Protéger les tubes néons susceptibles de tomber en cas de projectiles, vibrations ou autre	<input type="checkbox"/>
5	Installer des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) conforme à la norme NFC 71-800 minimum de 45 lumens, soit un éclairage de 5 lm/m ² pendant 1 heure, en cas de coupure général électrique	<input type="checkbox"/>
6	Mettre des ceintures de sécurité dans les sujets ou voitures	<input type="checkbox"/>
7	Mettre les signalétiques en forme de pictogrammes appropriés au manège	<input checked="" type="checkbox"/>
8	Préconisation, mettre des barrières, garde-corps, portillons, clôtures, barrières type k1 k2 k3 k4 k5	<input type="checkbox"/>
9	Pupitre de commandes : afficher en français (obligatoire)	<input type="checkbox"/>
10	Mettre un arrêt d'urgence avec une clef de sécurité	<input type="checkbox"/>
11	Adapter un antidérapant sur les planchers	<input type="checkbox"/>
12	Attraction non concernée par la norme EN 13814 : 2007	<input type="checkbox"/>
13	Respecter les consignes d'exploitation fournies par le constructeur	<input type="checkbox"/>
14	L'opérateur ne doit pas quitter son poste de commande et ne doit pas traverser ou pénétrer dans l'enceinte du manège pendant son fonctionnement	<input type="checkbox"/>